



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci- après.

« Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 : Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. Cette note est également disponible sur le site internet de la commune ».

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 38 297.14 euros se décomposant comme suit :

- ✓ Investissement : 33 059.65 euros
- ✓ Fonctionnement : - 71 356.79 euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

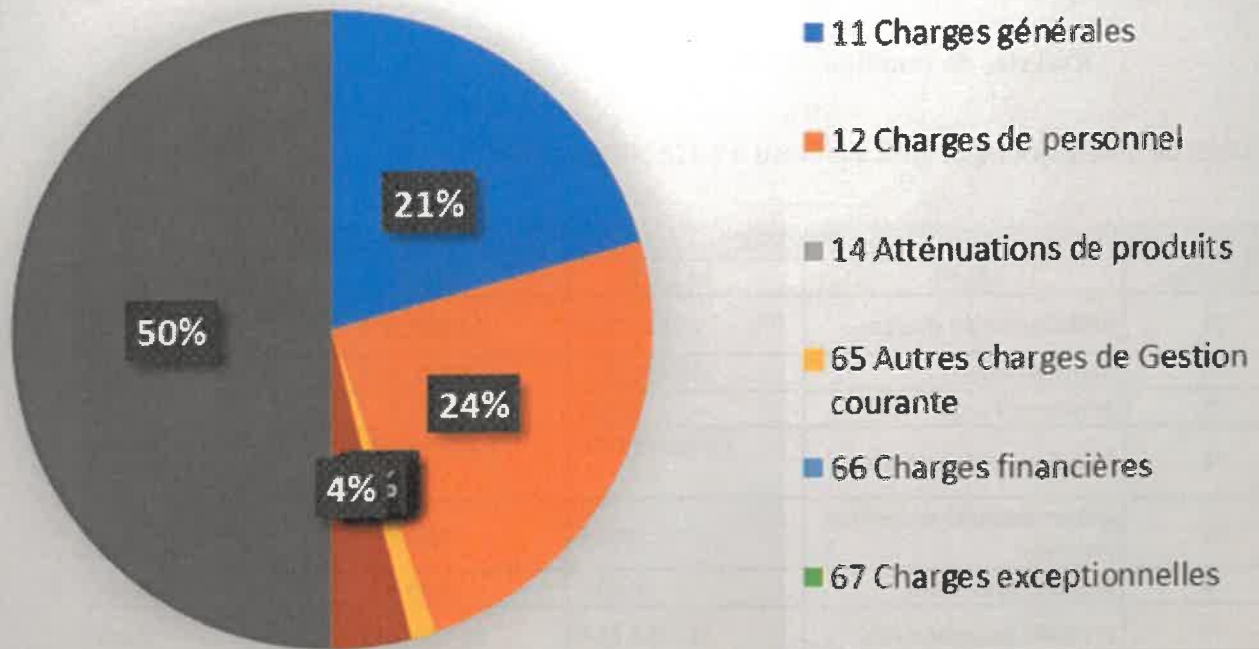
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services municipaux.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 1 587 914,47 euros.

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2022	Réalisés	Réalisations en %
11	Charges générales	776 702,00€	655 825,83 €	41,30 %
60	<i>Achats</i>	407 622,00 €	322 740,95 €	20,3 3%
61	<i>Services extérieurs (entretien bâtiments, voirie et matériel/maintenance/assurance.)</i>	303 400,00 €	274 610,78 €	17,30 %
62	<i>Autres services extérieurs (fêtes cérémonies, affranchissements, téléphone, internet ...)</i>	61 680,00 €	54 628,61 €	3,44 %
63	<i>Impôts Taxes</i>	4 000,00 €	3 845,49 €	0,24 %
12	Charges de personnel	815 500,00 €	765 827,22 €	48,23 %
14	Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 %
65	Autres charges de Gestion courante	40 560,50 €	38 988,76 €	2,46 %
66	Charges financières	2 500,00 €	0,00 €	0,00 %
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	192,98 €	0,01 %
22	Dépenses imprévues	9 509,50 €	0,00 €	0,00 %
42	Opération d'ordre de transfert entre section	172 462,68 €	127 079,68 €	8,00 %
	Total Dépenses	1 942 234,68	1 587 914,47 €	100,00 %

Réalisés



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires, les frais liés au centre de loisirs, etc.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires)

Chapitre 014 : Il s'agit des dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants. En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la commune et leur formation pour 85 159.80€ ; les subventions de fonctionnement aux associations et les dotations aux écoles privées pour 129 798.22€ ; la cotisation au service incendie du SDIS pour 122 99.34€ ; d'autres frais pour 1.09€ (arrondis des cotisations PASRAU prélèvements obligatoires des impôts sur les revenus).

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs et les opérations liées aux ventes de bâtiments (comptes 675 et 6761 opérations semi-budgétaires).

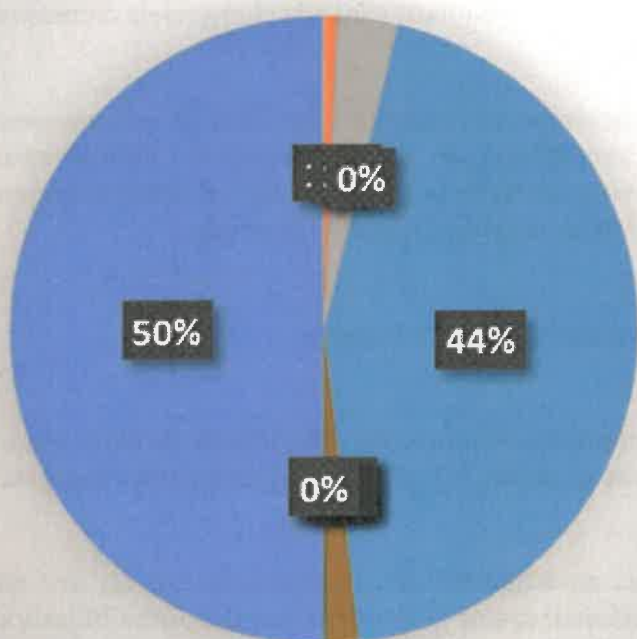
Chapitre 68 : Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements : L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 1 516 557,68 euros.

RECETTES				
Chapitres	Libellé	BP 2022	Réalisé	Réalisations en %
13	Atténuation de charges	11 600,00 €	19 552,30 €	1,29%
70	Ventes diverses	106 400,00 €	95 561,13 €	6,31%
73	Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €	0,00%
74	Dotations et Subventions	1 315 449,00 €	1 348 538,51 €	89,09%
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,80 €	0,00%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	11 363,23 €	50 024,94 €	3,30%
78	Reprise sur amortissements/provisions	0,00 e	2 880,00 €	
42	Opération de transfert	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Recettes		1 433 212,23 €	1 516 557,68 €	100,00%
2	Excédent de fonctionnement reporté	497 422,45	497 422,45	

Titre du graphique



- Chapitres Libellé BP 2022 Réalisé
- 13 Atténuation de charges 11 600,00 € 19 552,30 €
- 70 Ventes diverses 106 400,00 € 95 561,13 €
- 73 Impôts et Taxes 0,00 € 0,00 €

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail d'un montant de 87 617.81 euros pour 2020.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services (Entrées musée, abonnement à la médiathèque et la ludothèque, redevances d'occupation du domaine public, la cantine, la garderie, les centres de loisirs, ainsi que les concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 49.57% des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (1 739 247€). Les autres recettes de ce chapitre sont l'attribution de compensation de la CCHF (91 911.51€), le FNGIR pour 35 170€, la taxe sur l'électricité (62 863.21€), le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC (49 500€), les droits de place des marchés pour 62 863.21€ et la taxe locale sur la publicité (emplacements publicitaires du tramway) pour 1 000€.

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Le **chapitre 75** concerne les revenus des immeubles loués aux particuliers (loyers + charges).

Les **chapitres 76 et 77** concerne les produits financiers, l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes d'immeubles), les mandats annulés sur les exercices antérieurs, ainsi que les produits exceptionnels.

Le **chapitre 042** concerne les opérations d'ordre budgétaires (002 – Excédent de fonctionnement reporté).

<p>Résultat section de fonctionnement = 1 516 557,68 € – 1 587 786,49 € = - 71 356,79 € Résultat cumulé Section Fonctionnement = 497 422,45 € - 71 356,79€ = 426 065,66 euros</p>

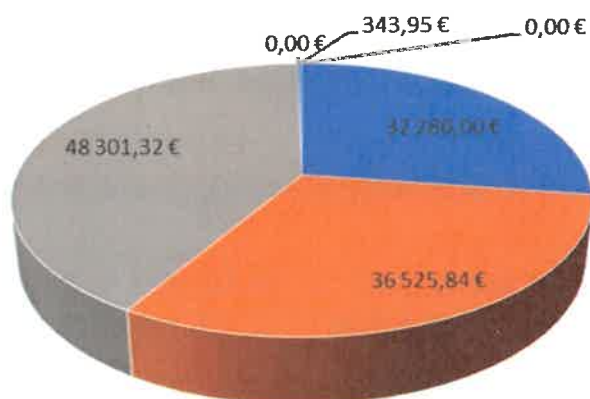
Ce résultat de la section de fonctionnement laisse apparaître un déficit de - 71 356,79 €. La conjoncture a favorisé l'augmentation des dépenses d'énergie et de carburant, ce qui a impacté les comptes dépense d'électricité, de gaz et de transport (déplacements en autocar). Aussi, l'ouverture de classes supplémentaires a augmenté le nombre de transports des enfants dans les différentes salles de sport. L'après Covid a permis de relancer les activités en faveur des jeunes, d'où une augmentation du compte 6042 « prestation de service ».

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

DEPENSES				
chapitre	Libellés	BP 2022	Réalisés	
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	32 280,00 €	27,48%
21	Immobilisations corporelles	187 832,00 €	36 525,84 €	31,10%
23	Immobilisations en cours	1 500 000,00 €	48 301,32 €	41,12%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	0,00 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	3 350,00 €	343,95 €	0,29%
20	Dépenses imprévues	39 385,46 €	0,00 €	0,00%
				100,00%
	Total des dépenses	1 785 567,46 €	117 451,11 €	

Dépenses d'investissement Réalisées



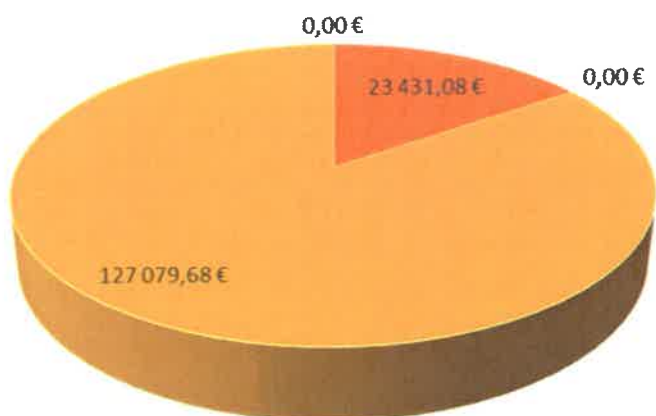
- 20 Immobilisations incorporelles
 - 23 Immobilisations en cours
 - 27 Autres immobilisations financières
- 21 Immobilisations corporelles
 - 16 Emprunts et dettes assimilées
 - 20 Dépenses imprévues



Recettes d'investissement

RECETTES				
Chapitre	Libellés	BP 2022	Réalisé 2022	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00 €	0,00 €	0,00%
10	Dotations	23 431,08 €	23 431,08 €	15,57%
21	virement de la section de fonctionnement	120 000,00 €	0,00 €	0,00%
40	Opérations d'ordre	172 462,68 €	127 079,68 €	84,43%
	Total des recettes 2022	1 515 893,76 €	150 510,76 €	100,00%
1	Excédent d'investissement reporté	269 673,70 €	269 673,70 €	

Recettes d'investissement Réalisées 2022



- 16 Emprunts et dettes assimilées
- 10 Dotations
- 21 virement de la section de fonctionnement
- 40 Opérations d'ordre

Résultat Section Investissement = 150 510,76 € - 117 451,11 € = 33 059,65 euros
 Résultat cumulé section d'investissement : 33 059,65 € + 269 673,70 € = 302 733,35

Sars et Rosières, le 04/04/2023

Le Président,
 MESSAGER Jean-Claude

